

ARRÊTÉ du 9 septembre 2024 relatif à la composition du bureau de vote centralisateur dans le cadre des élections des personnels au Comité social d'Administration de l'Ecole d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse-TSE

LE DIRECTEUR

Vu le code de l'éducation,

Vu le Décret n° 2022-1535 du 8 décembre 2022 relatif à l'Ecole d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse - TSE ;

Vu la décision cadre en date du 8 mars 2023 du Directeur de l'Ecole d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse-TSE ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat,

ARRÊTE

Article 1 : OBJET

Les opérations électorales visant à installer les représentants des personnels au sein du Comité Social d'Administration de l'Ecole d'Economie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse- TSE auront lieu le mardi 17 septembre 2024 de 9h à 17h au Faculty Lounge.

Conformément à l'article 4 du Décret du 20 novembre 2020 susvisé, il est constitué pour l'ensemble du scrutin un bureau de vote centralisateur chargé de surveiller les opérations de vote.

Article 2 : COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE CENTRALISATEUR

Le bureau de vote centralisateur est composé comme suit :

- Président : M Stéphane KOJAYAN, Directeur Général des Services,
- Secrétaire : Mme Ludivine BONADEI, Directrice des Ressources Humaines
- Assesseur : M. Guillaume DJENA, Adjoint à la Directrice des Ressources Humaines
Mme Marie Aurore HANDY, Chargée des affaires institutionnelles et juridiques
- Délégués de l'ensemble des listes candidates :
M. Loïc BATTE
M. Olivier PERRIN

Article 5- Exécution

Le Directeur Général des services, ainsi que les personnes précitées, sont chargées, chacune pour ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 10 septembre 2024

Le Directeur de l'Ecole d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse-TSE,

Christian GOLLIER

